



Communiqué

Tous les artistes doivent être rémunérés lorsque leur musique est diffusée sur internet

Le parlement européen va se prononcer le 12 septembre sur les termes de la future directive dite " droit d'auteur ".

Les enjeux sont cruciaux :

Il est inadmissible que des entreprises multinationales comme Google, dont une grande partie du chiffre d'affaires est générée par la mise à disposition d'œuvres musicales, ne versent aucune rémunération - ou presque - aux ayant-droits en général et aux artistes interprètes en particulier.

Il n'est pas plus acceptable que l'exploitation payante de leurs enregistrements sur les plateformes de streaming telles que Spotify, Apple Music ou Deezer ne génère aucune rémunération pour un grand nombre d'artistes interprètes de la musique et que seuls les producteurs phonographiques en perçoivent.

Les députés européens doivent entendre les artistes de la musique, qu'ils soient auteurs, compositeurs ou interprètes qui se mobilisent partout en Europe. C'est pourquoi le SNAM participera le **6 septembre à 11H au rassemblement L'APPEL DU PALAIS ROYAL** face au ministère de la Culture à Paris.

Paris le 5 septembre 2018

Union Nationale des Syndicats d'Artistes-Musiciens de France

SNAM-CGT

14-16 rue des lilas – 75019 Paris

Tel : +33 (0)1 42 02 30 80

www.snam-cgt.org/

www.facebook.com/snam.cgt/

@SNAM_CGT

contact@snam-cgt.org